



SOMMAIRE :

1. UNIFORMES
2. MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES
3. BOURSE ENTRETIEN 2024-2025
4. RESTAURATION SCOLAIRE
5. BOURSE DEMI-PENSION 2024-2025

1. UNIFORMES & SERVICES

CALENDRIER RENTRÉE 2024-2025

DATE	HORAIRES
LUNDI 19 AOÛT AU JEUDI 22 AOÛT 2024	07h30 à 15h00
VENDREDI 23 AOÛT 2024	FERMÉ (Pré-rentree des personnels)
LUNDI 26 AOÛT 2024	07h15 à 17h00
MARDI 27 AOÛT AU VENDREDI 30 AOÛT 2024	07h15 à 15h00
A PARTIR DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024	HORAIRES NORMAUX



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

1.1 TARIFS DES UNIFORMES 2024-2025

Description	Tarifs 2024-2025
Polos	580,00
T-shirts Unisex	465,00
T-shirts Longues Manches	365,00
Bermudas	710,00
Jupe	565,00
T-shirts Sport	375,00
Short sport	470,00
Gilet taille 4-12	685,00
Gilet taille 14-22	745,00
Casquette	365,00
Sweatshirt (Nouveau item)	820,00
Jupe short	945,00

2 MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes de manuels et fournitures sont disponibles sur le site Internet de l'établissement. (boutique en ligne et informations supplémentaires).

- Achats des nouveaux manuels scolaires avant le 31 juillet 2024 (date de fermeture de la boutique en ligne) :**

Le prestataire agréé pour les fournitures scolaires est :

HOBBYWORLD LTD

Personne à contacter : Mary /Vanishta

No portable: 52 50 67 59

Adresse mail : marentree@hassamal.com

Site : marentree.mu

Pour rappel : Les tarifs préférentiels agréés ne seront plus applicables après le 31/07/2024.



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Achats des nouveaux manuels scolaires après le 31 juillet 2024 (date fermeture de la boutique en ligne) :

Les achats des nouveaux manuels scolaires pourront être effectués au **Bureau Uniformes et Services à partir du 16 septembre 2024 dans la limite des stocks disponibles**. Les tarifs préférentiels ne s'appliqueront pas pour ces achats. Il appartient donc aux familles d'être vigilantes lors des commandes de manuels en fin d'année scolaire pour la rentrée 2024-2025.

3 Bourse Entretien et les achats des uniformes, des manuels et fournitures scolaires 2024-2025

La bourse d'entretien est attribuée aux familles au mois de juillet ou au plus tard le mois d'août chaque année pour garantir que tous les élèves disposent des ressources nécessaires pour réussir académiquement et s'épanouir dans leur environnement d'apprentissage.



Au moment des achats, le Bureau Uniformes et Services ne dispose pas encore de la liste des boursiers pour déterminer le montant de la bourse allouée. Vous serez donc facturé pour le montant de l'achat et devrez payer la somme intégrale auprès de notre fournisseur Hobby World pour les achats des manuels et fournitures. Le même fonctionnement sera appliqué pour la vente des uniformes à la rentrée scolaire 2024-2025.

Nous tenons à vous rassurer que vous serez remboursé dès que le montant de votre bourse sera communiqué.

Modalités du remboursement de bourses d'entretien :

1. Si le montant total de l'achat (manuels, fournitures et uniformes) représente un montant **supérieur** à celui de la bourse accordée, le montant total de la bourse vous sera remboursé et le surplus est à votre charge.
2. Si le montant total de l'achat (manuels, fournitures et uniformes) est **inférieur** à la bourse accordée, le montant total de la bourse vous sera remboursé.
3. Il est recommandé de conserver les justificatifs afin que le remboursement puisse être effectué dans les plus brefs délais

Cette mesure s'applique uniquement aux parents bénéficiant d'une quotité de 100%.



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

4 INSCRIPTIONS A LA RESTAURATION SCOLAIRE (OPTION PAYANTE)

La restauration scolaire est gérée en direct par l'Ecole du Nord.

1. CALENDRIER D'INSCRIPTION :

Ouverture du formulaire de réservation en ligne : le vendredi 16 août 2024
Fermeture du formulaire de réservation en ligne : le vendredi 23 août 2024

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Maternelle & Élémentaire

- Le Bureau Uniformes enverra par courriel les « codes famille » pour rappel ou information
- Les mercredis, uniquement un enfant inscrit aux Activités Extra Scolaires pourra consommer à la restauration (AES disponibles à partir de la MS)
- Activités extra scolaires

Attention : Les modalités de réservations vous seront communiquées à la rentrée.

- Premier repas servi :
 1. Maternelle – Jeudi 29 août 2024
 2. Élémentaire – Mardi 27 août 2024

Collège

- Envoi par courriel des codes d'accès aux emplois du temps des collégiens (EDT et classe)
- Premier repas servi le mardi 27 août 2024

3. INSCRIPTION TARDIVE

Après la fermeture du formulaire en ligne le 23 août, l'inscription doit se faire obligatoirement au Bureau Uniformes et Services (Restauration) **jusqu'au 30 août** avec un délai de **48 heures** pour que l'inscription soit prise en considération

4.1 TARIFS TICKETS 2024-2025

Description	Prix carnet 2024-2025 (Rs)
Repas Maternelle (5 tickets)	785,00
Repas Élémentaire / Collège (5 tickets)	850,00
Snack Élémentaire/Collège (5 tickets)	725,00
Collation (20 tickets)	400,00

4.2 TARIFS FORFAITS 2024-2025

TARIFS DES FORFAITS MATERNELLE (à partir de 3 jours par semaine)

NB : Mercredi seulement si AES

Exemple : Repas équilibré tous les LUNDIS - MARDIS - MERCREDIS - JEUDIS = 4235+4235+4235+4235= Rs 16,940

2024-2025	TARIF BASE tickets	TARIF FORFAIT (min 3j/sem)	LUNDIS	MARDIS	MERCREDIS si AES (MS GS)	JEUDIS
REPAS ÉQUILIBRÉ / REPAS VÉGÉTARIEN	157	121	4235	4235	4235	4235

TARIFS DES FORFAITS ÉLÉMENTAIRE (à partir de 3 jours par semaine)

NB : Mercredi seulement si AES

Exemple : Repas équilibré tous les LUNDIS + MARDIS + JEUDIS + VENDREDIS = 4690+4690+4690+4690= Rs 18,760

+ Snack Panini jambon-fromage tous les MERCREDIS = 3815

MONTANT TOTAL ANNUEL à régler = 18760+3815 = Rs 22575

2024-2025	TARIF BASE tickets	TARIF PREFERENTIEL FORFAIT (min 3j/sem)	LUNDIS	MARDIS	MERCREDIS si AES en élém	JEUDIS	VENDREDIS
REPAS ÉQUILIBRÉ / VÉGÉTARIEN / SALADE	170	134	4690	4690	4690	4690	4690
SNACK	145	109	3815	3815	3815	3815	3815

TARIFS DES FORFAITS COLLEGE (à partir de 3 jours par semaine)

Exemple : Repas équilibré tous les LUNDIS + MARDIS + JEUDIS + VENDREDIS = 4256+4256+4256+4256= Rs 17,024

+ Snack Panini jambon-fromage tous les MERCREDIS = Rs 3,488

MONTANT TOTAL ANNUEL à régler = 17024+3488= Rs 20,512

2024-2025	TARIF BASE tickets	TARIF PREFERENTIEL FORFAIT	LUNDIS	MARDIS	MERCREDIS	JEUDIS	VENDREDIS
REPAS ÉQUILIBRÉ / VÉGÉTARIEN / SALADE	170	134	4288	4288	4288	4288	4288
SNACK	145	109	3488	3488	3488	3488	3488

4.3 FACTURATION RESTAURATION SCOLAIRE

Comme chaque année, la facturation pour la restauration scolaire sera effectuée en septembre.

Les factures annuelles accompagnées des formulaires d'ordre permanent sont envoyées au plus tard à fin septembre et la mise en place du paiement automatique prend effet à partir du 01 octobre.



Une nouvelle échéance de paiement vous est proposée, ce qui est de payer deux mois dès le premier virement le 01 octobre, c'est-à-dire septembre et octobre, et sera applicable dès la rentrée 2024-2025.

Défaut de paiement



L'enfant sera automatiquement désinscrit de la restauration scolaire dans les cas suivants :

1. Si les deux mensualités ne sont pas effectuées le 01 octobre (Détails supplémentaires dans le règlement financier de la restauration scolaire)
2. Si la consommation du mois en cours n'est pas réglée en avance (applicable pour les boursiers demi-pension aussi).

Toute famille qui rencontre une difficulté ponctuelle ou exceptionnelle est invitée à se rapprocher sans attendre du Bureau Uniformes et Services



1. Il appartient aux familles de vérifier auprès de leur banque que les prélèvements ont bien été honorés
2. En cas d'absence ou vacances hors de Maurice, les repas ne seront ni remboursés ni réutilisables.
3. Aucune modification n'est possible après l'envoi de la facture



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

5 BOURSE DEMI-PENSION 2024-2025

La bourse demi-pension est attribuée aux familles au mois de juillet ou au plus tard le mois d'août chaque année afin de garantir que tous les élèves aient accès à des repas nutritifs et équilibrés tout au long de leur journée d'étude, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur réussite scolaire.



Le montant dû pour la demi-pension de l'année scolaire 2023-2024 sera automatiquement déduit de la bourse allouée de l'année 2024-2025.

Une fois la bourse allouée est épuisée, les frais de demi-pension doivent être régulariser selon le montant affiché sur la facture selon les modalités ci-dessous :

1. Prélèvement automatique
2. Au Bureau Uniformes et Services (par carte bancaire ou en espèces)

Tout montant impayé sera traité conformément à notre politique de gestion des débiteurs dans le service de la restauration scolaire (Veuillez-vous référer au point 4.3 pour plus de détails)

Veuillez prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute désinscription à la restauration scolaire.

Bonne rentrée à tous !